



Westlake

Enhancing Your Life Every Day®

Politique d'approvisionnement durable de Westlake Corporation

March 1, 2024



Déclaration de politique générale

Westlake Corporation (Westlake) s'engage à fournir à ses clients des produits pétrochimiques, des plastiques, des produits chimiques spécialisés et des produits de construction de haute qualité et d'un bon rapport qualité-prix. À ce titre, nous nous soumettons à un audit social annuel et nous nous engageons à examiner et à améliorer continuellement nos résultats. Cette politique vise à fournir des lignes directrices pour les pratiques d'approvisionnement de Westlake qui soutiennent l'approvisionnement durable. Cette politique est communiquée à l'ensemble de l'entreprise et publiée sur notre site web. Elle fera l'objet d'un suivi régulier afin d'évaluer sa pertinence, de contrôler le respect des règles et de favoriser une amélioration continue.

Objectif

Dans le présent document, nous nous engageons à mettre en œuvre un programme d'approvisionnement durable et nous nous concentrons sur cinq domaines principaux : l'environnement, les droits de l'homme et du travail, l'éthique des affaires, la santé et la sécurité ainsi que le contrôle de qualité.

Westlake

Enhancing Your Life Every Day®

Champ d'application

Le présent document doit être lu conjointement avec le [code de conduite des fournisseurs](#) et tout contrat de fournisseur ou autre contrat pertinent. Les références aux « fournisseurs » comprennent les fournisseurs directs ou indirects de biens ou de services à Westlake. Les références aux « employés du fournisseur » comprennent les employés directs et les sous-traitants des fournisseurs.

Rôles et responsabilités

La direction de Westlake a adopté cette politique pour Westlake et elle est revue chaque année. Westlake contrôlera son adhésion à ces lignes directrices par le biais d'un programme d'audits des fournisseurs, qui inclura les dispositions de ces lignes directrices en tant qu'indicateurs de performance. Westlake est tenue de présenter des rapports à divers organismes statutaires sur une série de sujets, et nous attendons de nos fournisseurs qu'ils fournissent à Westlake des données suffisantes et opportunes pour faciliter la rédaction de ces rapports.



Nos principes fondamentaux

1. Environnement

Westlake reconnaît la nécessité de réduire les émissions de carbone et la consommation d'eau. Dans une industrie à forte intensité de ressources telle que l'industrie chimique, nous avons adopté les objectifs politiques suivants :

1.1 Objectifs climatiques

- Dans le cadre de nos critères de sélection et d'évaluation des fournisseurs, nous examinerons si ces derniers s'engagent en faveur de l'action climatique et nous chercherons à travailler avec ceux qui s'y engagent.

1.2 Consommation d'énergie

- Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils prennent toutes les mesures commerciales raisonnables pour minimiser leur consommation d'énergie et, dans la mesure du possible, qu'ils obtiennent leur énergie à partir de sources renouvelables ou d'électricité à faible teneur en carbone ou à teneur nulle en carbone et de sources durables, y compris l'énergie solaire, l'énergie éolienne et d'autres formes d'énergie verte.

1.3 Matières premières

- Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils veillent à ce que toutes les matières premières fournies à Westlake soient obtenues conformément aux critères d'approvisionnement responsable convenus au niveau international. En particulier, tous les minéraux provenant des zones visées par la [loi Dodd Frank](#) doivent être conformes au Processus d'assurance des minéraux responsables (RMAP) Liste des fonderies d'étain conformes ou à un programme équivalent de l'industrie.
- Westlake suit les procédures de diligence raisonnable requises par la loi Dodd Frank et veille à ce que toutes les informations nécessaires soient communiquées au gouvernement américain.

1.4 Économie circulaire

- L'engagement en faveur des principes de l'économie circulaire est un élément important de notre transition collective vers un monde plus durable. Ces principes exigent de nouvelles méthodes de conception, d'utilisation et de réutilisation des produits afin de parvenir, dans la mesure du possible, à une production zéro déchet.
- Lors de la sélection des fournisseurs, nous considérerons favorablement ceux qui s'engagent à adopter des approches d'économie circulaire.



1.5 Consommation d'eau

- Nous favoriserons les fournisseurs qui s'engagent à réduire leur empreinte de consommation d'eau et nous chercherons également à réduire l'empreinte de consommation d'eau de Westlake lorsqu'il est possible et commercialement raisonnable de le faire.

1.6 Déchets dangereux

- En tant qu'entreprise chimique et manufacturière, nous demandons à nos fournisseurs de s'assurer qu'ils ont mis en place des procédures de traitement des déchets dangereux qui respectent ou dépassent toutes les lois applicables et les cadres nationaux ou internationaux régissant la manipulation en toute sécurité des produits chimiques et de leurs dérivés, afin de minimiser le risque d'accident et de gérer en toute sécurité le processus de nettoyage post-accident.

2. Droits de l'homme et droit du travail

Westlake respecte ses employés, ses sous-traitants et ses partenaires et les traite conformément à toutes les lois et politiques applicables. De même, nous attendons des fournisseurs qu'ils respectent les lois en vigueur concernant le traitement et les conditions de travail de leurs employés et qu'ils soutiennent la protection des droits de l'homme internationalement reconnus, notamment :

- 2.1 Interdire le travail des enfants partout dans leurs chaînes d'approvisionnement**
- 2.2 Interdire toute forme de travail forcé, contraint, de servitude, de prison, d'engagement ou de traite et prendre des mesures raisonnables pour s'assurer que de telles pratiques ne sont pas présentes dans leurs opérations ou leurs chaînes d'approvisionnement**
- 2.3 Interdire l'exploitation et l'abus des travailleurs migrants ou autres**
- 2.4 Soutenir la diversité, l'équité et l'inclusion en interdisant toute forme de discrimination, de harcèlement, d'abus, d'intimidation ou de négligence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'âge, la nationalité, la religion, l'origine sociale, l'orientation sexuelle, le handicap, l'identité, l'état civil, l'affiliation politique ou l'appartenance syndicale, et en mettant en place des mécanismes de réclamation efficaces permettant aux employés de déposer des plaintes confidentielles pour harcèlement, abus ou discrimination et de prendre rapidement des mesures correctives pour résoudre ces plaintes**

2.5 Maintenir des conditions de travail équitables et des heures de travail qui ne dépassent pas les limites légales applicables

2.6 Respecter ou dépasser les exigences légales applicables en matière de droits de l'emploi dans les contrats de travail avec les employés ou lors de l'embauche de travailleurs

2.7 Respecter les lois applicables en matière de salaire minimum et ne pas retenir les salaires des employés, sauf dans les cas autorisés par la loi

2.8 Respecter la liberté d'association des employés et le droit de former des syndicats et de s'engager dans un processus de négociation collective ou, lorsque ces droits ne sont pas disponibles, mettre en place des mécanismes de règlement des litiges ou des différends.

2.9 S'engager de manière positive auprès des communautés locales et des parties prenantes locales.

3. Éthique des affaires

Les fournisseurs sont tenus de mener leurs affaires conformément au droit local, national et international et de veiller à ce que leurs actions répondent à des normes élevées en matière d'éthique commerciale et de probité.

3.1 Pots-de-vin et corruption

- Les fournisseurs, ainsi que tout agent agissant en leur nom, s'abstiennent de tout type de comportement frauduleux, y compris la corruption (définie comme le fait de donner ou de recevoir de l'argent ou une valeur monétaire en échange de l'obtention ou de la conservation d'un avantage commercial), le blanchiment d'argent ou le délit d'initié.
- À cet égard, les fournisseurs sont tenus de respecter les dispositions de la loi américaine de 1977 sur les pratiques de corruption à l'étranger, de la loi britannique sur la lutte contre la corruption et d'autres lois et réglementations similaires sur la lutte contre la corruption dans tout pays où Westlake exerce ses activités.



3.2 Sanctions

- Les fournisseurs et tout agent agissant en leur nom ne doivent pas enfreindre, intentionnellement ou par inadvertance, les sanctions internationales, les embargos commerciaux ou les contrôles à l'exportation imposés par les États-Unis d'Amérique, le pays dans lequel nous fabriquons nos produits et le pays du fournisseur. Les fournisseurs peuvent être tenus de certifier qu'ils respectent les sanctions et d'indemniser Westlake à cet égard.

3.3 Concurrence et antitrust

- Les fournisseurs et leurs agents ne s'engagent pas dans des activités susceptibles d'enfreindre les lois sur la concurrence ou les lois antitrust applicables.

3.4 Cadeaux et hospitalité

- Les fournisseurs ou leurs agents ne doivent pas offrir, faire des cadeaux ou fournir un avantage en nature à un employé, un associé ou un contractant de Westlake lorsque la valeur de ce cadeau ou de cet avantage n'est pas raisonnable ou appropriée. En règle générale, les cadeaux ne doivent pas dépasser 50 dollars américains, ou l'équivalent en monnaie locale, et doivent être conformes à la Politique de Westlake en matière de cadeaux et de divertissements.

3.5 Conflits d'intérêts

- Les fournisseurs ou leurs agents ne doivent pas adopter un comportement qui pourrait raisonnablement être interprété comme créant un conflit d'intérêt commercial impliquant Westlake.

3.6 Intégrité commerciale et pratiques loyales

- Les fournisseurs doivent toujours faire preuve d'intégrité financière et commerciale, payer tous les impôts dus et autres déductions légales, veiller à ce que leurs comptes soient à jour et correctement audités.

3.7 Pas de sous-traitance sans consentement

- Sauf accord écrit d'un directeur de Westlake, les fournisseurs ne sont pas autorisés à sous-traiter la fourniture de biens ou de services à Westlake. Si la sous-traitance est autorisée, Westlake peut exiger une visibilité totale de la relation de sous-traitance, y compris les conditions dans lesquelles ces accords ont été conclus.

3.8 Protection de la propriété intellectuelle et sécurité des données

- Les fournisseurs doivent s'assurer que toutes les données commercialement confidentielles qu'ils reçoivent et qui concernent Westlake sont stockées en toute sécurité et ne sont utilisées qu'à des fins autorisées dans le cadre de leur travail pour Westlake. Ces données doivent être rapidement détruites si Westlake l'exige.
- Toute propriété intellectuelle partagée par Westlake avec un fournisseur reste la propriété de Westlake et, sauf accord préalable d'un administrateur de Westlake, aucun droit d'utilisation ou de licence de cette propriété intellectuelle par un fournisseur n'est accordé.





4. Santé et sécurité

Westlake accorde une grande importance à la santé et à la sécurité de tous ses employés, entrepreneurs et fournisseurs. À ce titre, nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils fournissent et maintiennent des environnements de travail sûrs et sains pour leurs employés, y compris, mais sans s'y limiter;

4.1 Un environnement de travail sûr

- Les fournisseurs doivent offrir un environnement de travail sûr et sain, dans lequel l'objectif est de travailler sans incident ni blessure. Cela devrait inclure la fourniture et l'entretien d'équipements de protection individuelle appropriés et de systèmes de travail sûrs.

4.2 Les systèmes d'urgence

- Les fournisseurs veillent à ce qu'un système efficace de gestion des urgences soit en place afin de réagir de manière appropriée en cas d'incident indésirable.

4.3 Hébergement et soutien à la vie

- Le cas échéant, les fournisseurs doivent fournir un logement sûr et propre, de la nourriture, de l'eau et des installations de stockage sécurisées pour les objets personnels des employés ou des contractants lorsqu'ils sont affectés dans les locaux du fournisseur.

4.4 Formation

- Les fournisseurs veillent à ce que leurs employés soient régulièrement et correctement informés, dans une langue qu'ils comprennent, sur les questions de santé et de sécurité. Cela devrait inclure une documentation appropriée et une formation continue

5. Contrôle de la qualité et sélection des fournisseurs

5.1 Produits de qualité

- Notre objectif premier reste la fourniture de produits pétrochimiques, de matières plastiques et de produits de construction de haute qualité. Ainsi, notre principal objectif en matière de passation de marchés sera la qualité, la sécurité et l'efficacité des produits et des services qui nous sont fournis.
- Westlake n'acceptera que les produits ou services des fournisseurs qui respectent les normes élevées requises par nos valeurs, telles qu'elles sont énoncées dans le présent document, le code de conduite des fournisseurs et tout autre contrat applicable. Nous contrôlerons et évaluerons les performances des fournisseurs dans le cadre de notre programme de gestion des risques et nous nous réservons le droit de refuser des produits ou des services qui ne répondent pas aux normes que nous exigeons, et/ou de résilier les contrats des fournisseurs si cela s'avère nécessaire et approprié.



Westlake

Enhancing Your Life Every Day[®]

Westlake Corporation
Global Headquarters

2801 Post Oak Blvd.
Houston, Texas 77056 USA

Telephone: +1 713 960 9111

www.westlake.com